

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 septembre 2018 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S – ALLIGIER J.C. (procuration de ARGOUD Y) - BOUVERET M - BRUCHON D - FINAND F – COZ L - OKOUMOUCHIAN G - ANTUNES N - DENOLLY M – PINGET M.C – POIPY L – BALLESTA P – LAMBERT C

Absents (excusés) : ARGOUD Y - ROUX G

### **POINT N°1 : URBANISME**

#### **1.1 : Déclaration préalable**

- ♦ M. SERPOLET Gérald : Remise en état du toit et destruction de cheminées

Situation : 67, montée du château

Le dossier a été soumis pour avis à l'architecte des bâtiments de France qui a donné son accord avec des précisions concernant les passes de toit, et les descentes d'eau pluviale et les chéneaux qui devront être en zinc.

- ♦ M. WROBEL Laurent : changement des menuiseries extérieures

Situation : 696, chemin de Barbarin

Le dossier a été soumis pour avis à l'architecte des bâtiments de France qui a donné son accord avec des suggestions de teinte pour les menuiseries.

#### **1.2 : Permis de construire**

- ♦ M. et Mme NICOUD Adrien et Lorène : maison individuelle

Situation : route de Pisieu

Le dossier a été soumis pour avis à l'architecte des bâtiments de France qui souhaiterait certaines modifications. Les prescriptions habituelles seront demandées par la commune (gestion des eaux pluviales, traitement de l'ambrosie, plantations, etc...)

- ♦ Commune de Revel-Tourdan : local technique ACCA

Situation : Lieudit « La Perlande », chemin de Barbarin

Le dossier a été soumis pour avis à l'architecte des bâtiments de France qui a transmis certaines recommandations (couleur et orientation du bardage bois, toiture végétalisée ou en bardage bois).

#### **1.3 : Déclaration d'intention d'aliéner**

- ♦ Mme POLLARD Marie : déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle AD N°168

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour ce bien.

## **POINT N°2 : PERSONNEL COMMUNAL**

### **2.1 : Régime indemnitaire : RIFSEEP**

♦ Le comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale a émis un avis favorable au projet de mise en place du régime indemnitaire du personnel, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, présenté par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire à compter de ce jour. Il prévoit une part fixe versée mensuellement (IFSE), une part variable versée annuellement après évaluation des agents, une indemnité différentielle pour garantir le régime indemnitaire voté antérieurement.

### **2.2 : Organisation sur le plan scolaire**

♦ Madame le Maire rappelle la réorganisation mise à place depuis la rentrée scolaire, suite à l'arrêt des activités périscolaires et du fait d'un congé maladie. Elle concerne le temps de restauration scolaire et le nettoyage du groupe scolaire.

### **2.3 : Agence postale**

♦ Deux personnes alternent pour le remplacement de la gérante de l'agence postale. Elles sont en poste dans d'autres communes, les horaires d'ouverture ont donc été adaptés en fonction de leurs disponibilités.

### **2.4 : Service technique**

♦ Le service technique dispose toujours d'un renfort par le biais d'ASPIT Emploi, en principe jusqu'au 30 septembre.

## **POINT N°3 : FINANCES**

### **3.1 : Décisions modificatives budgétaires**

♦ La Direction Départementale des Finances Publiques de Grenoble demande une modification des prévisions budgétaires car les résultats de fonctionnement et d'investissement doivent être repris au centime près.

Le conseil municipal adopte donc à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :

#### En section de fonctionnement

Article 002 – excédent de fonctionnement : + 1,57 €

Article 7788 – Produits exceptionnels divers : -1,57 €

#### En section d'investissement

Article 001 – déficit d'investissement : - 0,65 €

Article 1068 – virement à la section d'investissement : - 0,65 €

### **3.2 : Création d'un budget annexe pour la gestion de la production d'énergie photovoltaïque**

♦ La commune produit de l'énergie solaire qu'elle revend en partie à EDF. Cet état de fait est assimilé comme un service public industriel et commercial dont le suivi budgétaire doit être assuré par un budget distinct de type M4. Le conseil municipal en prend acte et décide à l'unanimité la création d'un budget annexe de type M4 sans autonomie financière, pour la revente de l'énergie solaire à EDF.

## **POINT N°4 : ECOLE**

### **4.1 : Rentrée scolaire**

- ♦ La rentrée scolaire s'est bien déroulée, avec un effectif moyen de 24 élèves par classe.
- ♦ Cette année Mme Anne GONZALES qui arrive de l'école de Bellegarde-Poussieu, remplace M. Stéphane GARS.
- ♦ Des travaux ont été réalisés pendant les vacances, avec la réfection d'une des classes et de la bibliothèque où les coussins ont aussi été restaurés.

### **4.2 : Pédibus**

- ♦ Le pédibus reprendra le 17 septembre. Les bénévoles qui souhaitent encadrer les enfants sont les bienvenus.

## **POINT N°5 : C.C.A.S.**

### **5.1 : Repas du 24 novembre**

- ♦ Une réunion est prévue le 24 septembre pour l'organisation du repas offert à nos aînés.
- ♦ L'animation sera assurée par M. Guy NAVARO.

### **5.2 : Téléalarme**

- ♦ Le nombre de téléalarmes actuellement installées est en baisse : 18 abonnés.
- ♦ Les nouveaux contrats bénéficient de matériels « nouvelle génération ».

## **POINT N°6 : LOGEMENTS LOCATIFS**

### **6.1 : Logement 46 rue du billier**

- ♦ Les travaux prévus sont confiés après demandes de devis, pour partie à l'entreprise NCA et pour partie à Marc Multiservices.

## **POINT N°7 : CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT- ECONOMIES D'ENERGIE**

### **7.1 : Eradication de l'ambroisie**

- ♦ Les agriculteurs ont eu beaucoup de difficultés pour déchaumer les terrains où de l'ambroisie avait poussé, du fait de la sécheresse. Il faut saluer leur implication dans cette campagne annuelle d'éradication de cette plante invasive, car une grande partie des terrains ont été traités sur notre commune.

### **7.2 : Conseil en économie partagé**

- ♦ M. BENARD, qui suivait notre dossier au SEDI quitte cette structure.

### **7.3 : Isolation des bâtiments**

- ♦ M. POIPY prendra contact avec l'AGEDEN pour avoir le nom d'entreprises fiables qui interviennent dans le domaine de l'isolation des bâtiments.

### **7.4 : Journée broyage**

- ♦ Il est envisagé d'organiser une journée broyage début novembre.

## **POINT N°8 : BATIMENTS**

### **8.1 : Volet roulant de la buvette du stade**

♦ Le volet roulant de la buvette du stade ne fonctionne plus très bien. Des devis seront demandés pour son remplacement.

### **8.2 : Logement 97 rue du bourg vieux**

♦ La ressourcerie est intervenue à 4 reprises pour vider le logement et devrait revenir une dernière fois ce vendredi.  
♦ Une demande d'estimation du bâtiment a été faite auprès du service du domaine. Celui-ci ne répond plus à ce type de demande.

### **8.3 : Rencontre avec EPORA**

♦ Madame le Maire a rencontré une responsable de l'établissement public foncier de l'ouest Rhône Alpes. Cet organisme peut aider les communes à monter certains projets. Il apporte le financement pour une acquisition foncière ainsi que pour l'étude du projet. La commune peut lui rembourser les sommes avancées en 5 ans maximum. EPORA travaille en liaison avec d'autres organismes qui financent les travaux nécessaires dans les bâtiments, par exemple pour l'aménagement de logements locatifs.

### **8.4 : Maison 32, rue des Terreaux**

♦ La commune demandera un diagnostic structure pour cette maison à un organisme de contrôle.

## **POINT N°9 : EAUX PLUVIALES ET EAU POTABLE**

### **9.1 : Eaux pluviales**

♦ Un propriétaire, grande rue, se plaint d'infiltrations d'eau dans sa cave suite aux travaux d'eaux pluviales réalisés dans la rue. Un expert doit examiner l'origine du problème.

### **9.2 : Réseau d'adduction d'eau potable**

♦ Les travaux de réfection du réseau d'adduction d'eau potable, route de Pact, devraient débuter en octobre.

## **POINT N°10 : CULTURE - PATRIMOINE**

### **10.1 : Journées européennes du patrimoine**

♦ Le « lâcher de peintres » est maintenu. Peu de personnes se sont manifestées pour l'instant.

### **10.2 : Travaux bourg de Revel**

♦ L'acte d'acquisition du terrain nécessaire au projet du parc et au cheminement piétonnier route des écoliers vient d'être signé.  
♦ Une réunion aura lieu le 17 septembre pour la programmation de la 3<sup>ème</sup> tranche, place des Terreaux. Les propriétaires riverains ont tous été contactés.

### **10.3 : Aménagement au bourg de Tourdan**

- ◆ Des fouilles vont certainement être prescrites par la DRAC entraînant un retard dans le chantier. Le coût de ces fouilles est à la charge de la commune, qui pourra cependant bénéficier d'une subvention.
- ◆ Travaux d'assainissement : la compétence en matière d'assainissement passera à l'intercommunalité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- ◆ Compte tenu des contraintes liées au chantier, il est envisagé dans un premier temps d'engager les travaux de désamiantage et de transfert du monument aux morts.
- ◆ La commission de sécurité se réunira le 11 septembre pour examiner notre demande de permis de construire.
- ◆ La consultation des entreprises devrait être lancée au mois d'octobre et le dossier entériné en fin d'année.

### **POINT N°11 : DIVERS**

#### **11.1 : Cérémonies commémoratives du 11 novembre**

- ◆ La collecte de documents concernant la guerre de 14/18 se poursuit. Les organisateurs sont toujours à la recherche de cartes postales, lettres, autres écrits, objets témoins de cette période.
- ◆ Le souhait serait aussi que les descendants des poilus décédés pendant la guerre déposent les gerbes devant les monuments aux morts.

Le Maire  
Sylvie DEZARNAUD